TRAIL DES PASSERELLES DU MONTEYNARD
16e édition – du 3 au 11 juillet 2027

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Trail des Passerelles du Monteynard** est un événement participatif de course à pied en montagne composé de 9 épreuves et d'une randonnée :

- **Le Trail du Drac (14 km / 750 m D+)**
- **Le Petit Train (28 km / 1 450 m D+)**
- **Mine Express (14 km / 800 m D+)**
- **Le 3ème Poste (16 km / 700 m D+)**
  - Seul ou en relais de 2 coureurs
- **Courses Enfants**
- **Le Trail de Côte Rouge (27 km / 1 300 m D+)**
  - Course à label Bronze FFA
- **La Rando des Passerelles (12 km / 500 m D+)**
- **Le Trail de l'Ébron (16 km / 750 m D+)**
- **La Grande Course (68 km / 3 300 m D+)**
  - Seul ou en relais de 3 coureurs
  - Course individuelle à label Bronze FFA
- **Maratrail des Passerelles (44 km / 2 300 m D+)**

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et déclarée au calendrier des courses Hors Stade de la Commission Départementale Courses Running (CDCR) de l'Isère et se déroule en conformité avec la règlementation 2027 des courses hors stade.
Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

B/ le **Trail des Passerelles du Monteynard** est organisé par **Idée Alpe**, avec le soutien du Taillefer Trail Team, du SIVOM du Lac du Monteynard, des communes traversées, et de diverses associations.
Idée Alpe – 21 Rue du Béal – 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES – 04 76 40 19 22

C/ Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité et en respectant les acteurs locaux (agriculteurs, SIVOM, ONF…), ou de l'évolution de la situation sanitaire.

Article 2 : Détails des épreuves

SAMEDI 3 JUILLET 2027

- **Le Trail du Drac (14 km / 750 m D+)**
  - Départ : **Mayres Savel Plage** à **17h00** / Arrivée : **Mayres Savel Plage**
  - 500 dossards disponibles

DIMANCHE 4 JUILLET 2027

- **Le Petit Train (28 km – 1 450 m D+)**
  - Départ : **Monteynard** à **8h30** / Arrivée : **La Mure**
  - 500 dossards disponibles
- **Mine Express (14 km – 800 m D+)**
  - Départ : Musée ***La Mine Image*** à **La Motte-d'Aveillans** à **9h15** / Arrivée : **La Mure**
  - **Épreuve réalisée en DUO** : les 2 équipiers courent ensemble tout le long
  - 100 équipes de 2 coureurs disponibles
  - **Les coureurs seront acheminés au départ en *Petit Train de la Mure* !**

MARDI 6 JUILLET 2027

- **Le 3e Poste (16 km – 700 m D+)**
  - Départ : **Prunières** à **19h15** / Arrivée : Musée ***La Mine Image*** à **La Motte-d'Aveillans**
  - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs (7 km / 300 m D+ et 9 km / 400 m D+)
  - 400 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles (soit 50 équipes)

VENDREDI 9 JUILLET 2027

- **Courses Enfants, Treffort (plage)** à **18h00**

SAMEDI 10 JUILLET 2027

- **Trail de Côte Rouge (27 km – 1 300 m D+)**
  - Départ : **Treffort** (Base Nautique) à **9h00 et 9h15** / Arrivée : **Treffort** (Base Nautique)
  - 1200 dossards disponibles
  - Course à ***Label Bronze FFA***
- **Rando des Passerelles (12 km – 500 m D+)**
  - Départ : **Mayres-Savel (plage)** à partir de 9h30 / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
  - 225 dossards disponibles
  - **Navette en bateau pour se rendre au départ à la plage de Savel** (inclus pour tous)
- **Trail de l'Ébron (16 km – 750 m D+)**
  - Départ : **Treffort** (Base Nautique) à **17h00** / Arrivée : **Treffort** (Base Nautique)
  - 700 dossards disponibles

DIMANCHE 11 JUILLET 2027

- **La Grande Course (68 km – 3 300 m D+)**
  - Départ : **La Mure** à **4h30** / Arrivée : **Treffort** (Base Nautique)
  - 2 formats : Individuels ou Relais de 3 coureurs
    - Relais 1 : La Mure → Monteynard : 19 km / 800 m D+
    - Relais 2 : Monteynard → Prunières : 19 km / 1 000 m D+
    - Relais 3 : Prunières → Treffort : 30 km / 1 500 m D+
  - 1000 dossards individuels et 150 dossards relais disponibles (soit 50 équipes)
  - Course individuelle à ***Label Bronze FFA***
- **Maratrail des Passerelles (44 km – 2 300 m D+)**
  - Départ : **Treffort** (Base Nautique) à **7h15 et 7h30** / Arrivée : **Treffort** (Base Nautique)
  - 1200 dossards disponibles

Attention, ces distances et horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Article 3 : Parcours

A/ Distances et dénivelés :
Notre référentiel de mesurage des distances et dénivelés est la plateforme ©***TraceDeTrail***. Vous serez nombreux à mesurer avec vos montres GPS le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés…
Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 2 ou 3 km…

De plus, les parcours présentés sur notre site ne tiennent pas compte de **certaines sections privées ou dangereuses, ouvertes ou sécurisées uniquement le jour de la course**. C'est pourquoi votre trace le Jour J sera différente des parcours officiels présentés sur notre site internet.
Il est obligatoire de suivre le balisage sur le parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve !

B/ Modifications de parcours
Evoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitant à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, SIVOM, …), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. **Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications**.

C/ Parcours de Replis / Annulation / Modification
L'organisation prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards…) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.
Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, **l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis avant le départ ou en cours d'événement**. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout évènement fortuit.

D/ Balisage
Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Fanions orange fluo plantés le long du parcours
- Tresses orange fluo pendues aux branches
- Rubalise bicolore rouge et blanche installée en travers des chemins à ne pas emprunter
- Bombe de traçage éphémère : flèches aux changements de direction 3 petits points pour rappel

D'autre part, des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction, départ de petit sentier difficile à voir…). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 500 m, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

E/ Abandon
En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à la/le rapatrier jusqu'à l'arrivée ***à partir d'un point de ravitaillement***. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche. Dans tous les cas, vous devez signaler votre abandon au PC Sécurité.

Article 4 : Conditions de participation à l'épreuve

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges qualifiées pour chaque course :

		Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs Séniors Masters
		2012-2013	2010-2011	2008-2009	2007 ou avant
	Distance max ➔	5 km	15 km	25 km	Illimitée
Trail du Drac	*14 km 750 m D+ KM-effort = 21,5*	X	X	√	√
Le Petit Train	*28 km 1 450 m D+ KM-effort = 42,5*	X	X	X	√
Mine Express DUO	*14 km 800 m D+ KM-effort = 22*	X	X	√	√
Le 3e Poste Individuel	*16 km 700 m D+ KM-effort = 23*	X	X	√	√
Le 3e Poste Relais à 2 (7 km + 9 km)	*Relais Max : 9 km 400 m D+ KM-effort = 13*	X	√	√	√
Trail de Côte Rouge	*27 km 1 300 m D+ KM-effort = 40*	X	X	X	√
Rando des Passerelles *		√	√	√	√
Trail de l'Ébron	*16 km 750 m D+ KM-effort = 23,5*	X	X	√	√
La Grande Course Individuel	*68 km 3 300 m D+ KM-effort = 101*	X	X	X	√
La Grande Course Relais à 3	*Relais Max : 30 km 1 500 m D+ KM-effort = 45*	X	X	X	√
Maratrail des Passerelles	*44 km 2 300 m D+ KM-effort = 67*	X	X	X	√

KM-effort = (Distance en km) + (Dénivelé en m) /100
C'est cette notion qui est prise en compte pour calculer à quelles catégories d'âges chaque épreuve est ouverte, en comparant la distance maximale autorisée pour chaque catégorie, avec la distance de l'épreuve pondérée du D+

**** Pour la Rando des Passerelles, il faut être né(e) en 2015 ou avant.***

Article 5 : Pièces justificatives

A / Participants majeurs
Tous les concurrents majeurs participant à une épreuve **chronométrée** doivent présenter l'un des justificatifs suivants :

- Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées.
- Un n° de **Pass Prévention Santé (PPS)** délivré via la plateforme dédiée de la FFA, valable à la date de l'épreuve. Le PPS est accessible au tarif de 5 € sur le site de la FFA (https://pps.athle.fr/).

B / Participants mineurs
La participation des mineur(e)s à une épreuve **chronométrée** est soumise à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

- Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences FFA (Santé, Encadrement, Découverte) ne sont pas acceptées.
- Un n° de **Questionnaire de Santé (QS)** généré gratuitement via la plateforme PPS de la FFA (https://pps.athle.fr/).

En complément, les participant(e)s mineur(e)s doivent fournir une **autorisation parentale** datée et signée.

C / Pour tous les concurrents
Les licences anciennement acceptées dans la réglementation 2024 (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) ne sont désormais plus reconnues. Aucun autre document ne peut être accepté en dehors des justificatifs mentionnés dans les sections A et B.
L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) ou le numéro du PPS, pour la durée légale de prescription (10 ans).
Les concurrents dont le dossier ne sera pas complet et validé le jour de l'épreuve ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à aucun remboursement.

D / Participants aux Randonnées et Courses Enfants
Les participant(e)s à la Randonnée et aux Courses Enfants ne sont pas tenu(e)s de fournir une licence ni un PPS/QS.

E / Participants étrangers
Les participant(e)s étrangers doivent obligatoirement fournir un PPS valable, même s'ils ou elles disposent d'une licence compétition délivrée par une fédération affiliée à World Athletics.

F / Justificatif d'identité
Un justificatif d'identité sera demandé à chaque inscrit(e) lors du retrait des dossards.

G / Transmission des justificatifs
Afin de limiter les échanges entre participant(e)s et bénévoles et de fluidifier le retrait des dossards, il est **obligatoire** de déposer en ligne son justificatif de santé (n° de PPS/QS ou licence) **avant le 2 juillet 2027 à 12h00**.
Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place. L'organisation se réserve le droit de ne pas remettre le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant la date limite.
Après votre inscription, le lien permettant d'ajouter votre justificatif est disponible dans l'e-mail de confirmation, menant directement à votre compte en ligne.

.

Article 6 : Tarifs des inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au :

- **2 juillet 2027 à 12h00** pour les épreuves du Trail du Drac, Trail du Petit Train et Mine Express ;
- **5 juillet 2027 à 12h00** pour les épreuves du 3e Poste Solo et Relais ;
- **9 juillet 2027 à 12h00** pour les épreuves de la Rando, du Trail de Côte Rouge, du Trail de l'Ebron, du Maratrail et de la Grande Course Solo et Relais ;

Et dans la limite des places disponibles sur : https://trail-passerelles-monteynard.fr/participer/

	1ère tranche (Nb de dossards dispo)	2ème tranche (Nb de dossards dispo)	Dossards restants
Trail du Drac	**20 €** (50)	**26 €** (50)	**31 €**
Le Petit Train *	**35 €** (50)	**42 €** (50)	**49 €**
Mine Express (Duo) **	**33 € / pers** (100 équipes)		
Le 3e Poste * (Individuel)	**21 €** (50)	**26 €** (50)	**31 €**
Le 3e Poste * (Relais à 2)	**13 € / pers** (25 équipes)		**15 € / pers**
Trail de Côte Rouge	**38 €** (100)	**47 €** (100)	**55 €**
Rando des Passerelles	**27 €**		
Trail de l'Ébron	**25 €** (100)	**31 €** (100)	**37 €**
La Grande Course * (Individuel)**	**85 €** (100)	**90 €** (100)	**95 €**
La Grande Course (Relais à 3)	**35 € / pers** (5 équipes)	**45 € / pers** (5 équipes)	**55 € / pers**
Maratrail des Passerelles	**55 €** (100)	**66 €** (100)	**76 €**

Ces tarifs ne tiennent pas compte des frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne.

**** Pour Le 3ème Poste et Le Petit Train, une navette/bus est proposée en option pour se rendre au départ, avant la course uniquement, pour 6€ ou 7€ supplémentaires (voir horaires de départ sur la page Programme de chaque épreuve)***
D'autre part, sur le 3ème Poste - relais, des navettes bus gratuites gèrent les relayeurs :

- ***Transfert des 2èmes relayeurs depuis l'arrivée pour les amener au point de relais avant leur relais***
- ***Récupération des 1ers relayeurs au point de relais pour les ramener à l'arrivée après leur relais***

***** Pour le Mine Express, le tarif s'entend pour une équipe de 2. Les coureurs seront acheminés au départ au Musée La Mine Image à la Motte-d'Aveillans en Petit Train historique de La Mure !***

****** Pour La Grande Course en individuel, une Navette bus est proposée en option pour se rendre au départ à La Mure depuis Treffort, avant la course uniquement, pour 12€ supplémentaires (départ 2h30 depuis Treffort).***

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique (sauf la Rando des Passerelles)
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Remboursement / Transfert de dossard / Annulation

En cas d'annulation de la part de l'organisation :

A/ Annulation intervenant avant le 1er mai 2027

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves **avant le 1er mai 2027**, pour une cause extérieure indépendante de la volonté de l'organisation (pandémie, menace d'attentat, refus d'autorisation préfectorale, canicule, conditions météorologiques défavorables, etc.), l'organisation appliquera **une retenue forfaitaire de 20 %** du montant de l'inscription, quel que soit le motif de l'annulation.

B/ Annulation intervenant entre le 1er mai et le 21 juin 2027

En cas d'annulation totale ou partielle de la manifestation survenant **entre le 1er mai et le 21 juin 2027**, pour une cause extérieure indépendante de la volonté de l'organisation (pandémie, menace d'attentat, refus d'autorisation préfectorale, canicule, conditions météorologiques défavorables, etc.), l'organisation appliquera **une retenue forfaitaire de 30 % du montant de l'inscription**, quel que soit le motif de l'annulation.

C/ Annulation intervenant à partir du 22 juin 2027

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves **à partir du 22 juin 2027**, pour une cause extérieure indépendante de la volonté de l'organisation (pandémie, menace d'attentat, refus d'autorisation préfectorale, canicule, conditions météorologiques défavorables, etc.), **aucun remboursement ne pourra être effectué**, quel que soit le motif de l'annulation.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

En cas d'impossibilité de prendre le départ de la course, 3 solutions s'offrent à vous :

A/ Utiliser votre assurance annulation (= assurance Be Ticketing)

L'organisation ne procède à aucun remboursement en cas d'annulation. Seules les personnes ayant souscrit cette assurance peuvent prétendre à un remboursement. Attention, le remboursement se fait selon les termes et conditions définies par l'assureur.

Comment cette assurance annulation Be Ticketing fonctionne-t-elle ?

- **Cette assurance annulation Be Ticketing doit obligatoirement être souscrite lors de l'inscription en ligne.**
- Si vous avez souscrit cette assurance lors de votre inscription, il vous suffira de vous rendre sur votre espace personnel ou sur votre contrat reçu par mail lors de votre inscription en ligne, pour accéder au lien de demande de remboursement et suivre les instructions de l'assureur. Aucune demande par mail n'est recevable.
- Pour les compétitions en équipe ou en relais, l'annulation complète de l'équipe n'est possible que si **chaque membre a souscrit une assurance annulation**. En cas de besoin, **chaque équipier devra faire sa demande d'annulation séparément**.

Informations importantes : Cette assurance est un service externe à l'organisation. Pour toute question sur l'assurance annulation, vous pouvez les contacter :

- Par téléphone de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi au 01 85 73 31 15 (choix 1)
- Par email : beticketing@assur-connect.com
- Sur le Chat sur https://assur-connect.com/

En savoir plus sur les conditions d'annulation : https://claimticketing.assur-connect.com/conditions

Attention, si vous faites une demande de remboursement, **votre inscription sera automatiquement annulée et l'assureur se chargera de votre indemnisation**. Une fois la demande faite, nous n'avons pas en tant qu'organisateur la possibilité de connaître l'état d'avancement de votre remboursement et ne pouvons pas revenir en arrière sur votre statut d'inscription.

B/ Revendez votre dossard directement via la plateforme sécurisée **Swika** (valable uniquement pour les épreuves complètes)

Accédez à la plateforme officielle Swika qui vous permet de remettre votre dossard en vente et de vous désinscrire officiellement de la course : https://www.swika.co/trail-des-passerelles-du-monteynard/
Le dépôt des dossards sur Swika est autorisé jusqu'au 2 juillet à 9h00.

Informations importantes :
La revente de dossard est possible uniquement pour les épreuves complètes, selon les tarifs définis sur la plateforme. **Seul le dossard peut être revendu**, les options (navette, médaille, tee-shirt, etc.) seront alors annulées. Si la personne rachetant le dossard souhaite bénéficier d'options (navette, médaille, tee-shirt, etc.), elle devra alors s'acquitter de leur montant. **Le rachat de dossard est possible uniquement jusqu'au 2 juillet à 12h00. La personne rachetant le dossard doit avoir terminé de compléter ses informations à cette date.**

Informations concernant l'acheteur ou la personne qui récupère votre dossard :

- La revente de dossard ne peut porter sur l'assurance. L'assurance ne suit pas avec le nouveau détenteur du dossard.
- Le rachat d'un dossard implique l'acceptation du règlement de l'événement.
- Si vous rachetez un dossard à un coureur inscrit, il ne sera pas possible de souscrire à l'assurance annulation, ni d'obtenir un remboursement si vous ne pouvez participer à l'événement. Il ne sera pas non plus possible de revendre à nouveau un dossard racheté sur Swika. Cela n'est pas un choix de notre part mais une contrainte liée à notre module d'inscription.

C/ Transférer votre dossard gratuitement directement via votre espace personnel

Vous ne pouvez plus participer, mais avez un ami qui souhaite participer sur la même épreuve, vous pouvez alors lancer la procédure de transfert de dossard en suivant les étapes ci-dessous :

1. Connectez-vous avec vos identifiants pour accéder à votre espace personnel.
2. Transférer votre dossard en renseignant l'adresse mail de la personne désirée dans l'encart prévu à cet effet et cliquez sur le bouton « Transférer mon inscription ». La personne reçoit alors un mail avec un lien l'invitant à récupérer votre dossard.

Informations importantes :
Le transfert de dossard n'est possible que si l'assurance Be Ticketing n'a pas été activée.
Le transfert de dossard est **gratuit**, cependant, le module d'inscription permet uniquement le transfert du dossard, mais pas des options. Ces options seront donc annulées. Si la personne recevant le dossard souhaite bénéficier d'options (navette, médaille, tee-shirt, etc.), elle devra alors s'acquitter de leur montant. **Le transfert de dossard est possible uniquement jusqu'au 2 juillet 2027 à 12h00**. **La personne recevant le dossard doit avoir terminé de compléter ses informations à cette date.**

Informations concernant la personne qui récupère votre dossard :

- Le transfert d'un dossard implique l'acceptation du règlement de l'événement.
- Si vous récupérez un dossard à un coureur inscrit, il ne sera pas possible de souscrire à l'assurance annulation, ni d'obtenir un remboursement si vous ne pouvez participer à l'événement. Cela n'est pas un choix de notre part mais une contrainte liée à notre module d'inscription.

Cas spécifique des courses par équipes : Pour les courses en équipe, le transfert de dossard se fait équipier par équipier. Chaque personne inscrite au sein de l'équipe doit donc aller sur son espace personnel et réaliser le transfert. Le nom de l'équipe pourra être changé par la suite depuis leur espace équipe.

D/ Participant n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation et ne voulant pas transférer son dossard

Toute personne n'ayant pas souscrit cette assurance annulation au moment de son inscription en ligne, ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas d'annulation.

Article 8 : Dossard et n° de dossard

Le dossard doit être **entièrement visible, non plié, porté DEVANT, dans le sens horizontal et correctement attaché** par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation. Votre numéro de dossard sera consultable en ligne dans les jours précédant l'événement. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. **Toute personne cédant son dossard à une tierce personne (hors de la procédure officielle en ligne), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation**.

Article 9 : Retrait des dossards

Le dossard pourra être retiré uniquement si le dossier d'inscription en ligne est complet, comprenant l'ensemble des documents mentionnés à l'article 5 du présent règlement.
Les horaires et lieux sont les suivants :

	Samedi 03/07 14h00-19h00	**Dimanche 04/07 6h00-8h00**	**Mardi 06/07 16h30-18h15**
	Mayres-Savel (Môle de la Plage)	**La Mure (Gare)**	**Musée *La Mine Image***
Trail du Drac	√	X	X
Le Petit Train *	√	√	X
Mine Express *	√	√	X
Le 3e Poste *	√	√	√

	Vendredi 9/07 15h00-20h00	**Samedi 10/07 7h00-19h00**	**Dimanche 11/07 3h30-4h15**	**Dimanche 11/07 5h30-6h30**
	Treffort	**Treffort**	**La Mure (Mairie)**	**Treffort**
Trail de Côte Rouge	√	√	X	X
Rando des Passerelles	√	√	X	X
Trail de l'Ébron	√	√	X	X
La Grande Course	√	√	√	X
Maratrail des Passerelles	√	√	X	√

**** Pour les épreuves suivantes, AUCUN dossard ne sera distribué sur le lieu de départ de la course. Il faudra récupérer les dossards à l'arrivée avant de monter dans les navettes qui vous amène au départ :***

- ***Le Petit Train***
- ***Mine Express***
- ***Le 3ème Poste***

Pour les Mini-Trails Enfants, les inscriptions se feront uniquement sur place

Il sera possible de retirer le dossard d'un proche, à condition :

- Que son dossier soit complet
- De présenter une copie de sa pièce d'identité ET son pass dossard

Article 10 : Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoire, et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués sur le matériel obligatoire, lors du départ ou des différents points du parcours. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou avoir des minutes de pénalités (voir article 17).

	Gobelet	Réserve d'eau	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe -vent	Téléphone portable chargé	Lampe Frontale
Trail du Drac TRAIL DU DRAC 14 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	
Le Petit Train LE PETIT TRAIN 28 KM	√	**0,5 L**	√	√	√	α	√	
Mine Express MINE EXPRESS 16 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	
Le 3e Poste LE 3ÈME POSTE 18 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	√
Trail de Côte Rouge CÔTE ROUGE 27 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	
Rando des Passerelles RANDO 12 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	
Trail de l'Ébron TRAIL DE L'ÉBRON 18 KM	√	**0,5 L**	α	√	α	α	√	
La Grande Course GRANDE COURSE 68 KM	√	**1,5 L**	√	√	√	√	√	√
Maratrail des Passerelles MARA TRAIL 44 KM	√	**1,5 L**	√	√	√	√	√	

√ : Obligatoire // α : Conseillé

Bâtons :
Les bâtons seront autorisés mais devront impérativement être tenus dans une main par le milieu lors du départ. Les bâtons télescopiques ou pliables devront être repliés lors du départ.

Gobelets :
Dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

- **Trail du Drac (14 km)** :
  - À Villard Julien (km 8)
- **Le Petit Train (28 km)** :
  - À La Mine Image (km 14)
  - Aux Signaraux (km 18)
- **Mine Express (14 km)** :
  - Aux Signaraux (km 4)
- **Le 3ème Poste (16 km)** :
  - Au magasin à Charbon de Susville (km 7 / point de relais)
- **Trail de Côte Rouge (27 km)** :
  - Au hameau de Maissenas (km 8)
  - À Monestier-de-Clermont (km 16,5)
  - Au hameau de Tiraillère (km 23) – point d'eau uniquement
- **Rando des Passerelles (12 km)** :
  - Au hameau de Villarnet (km 6)
- **Trail de l'Ébron (16 km)** :
  - Au hameau de Maissenas (km 8)
- **La Grande Course (68 km)** :
  - À La Mine Image (km 12)
  - À Monteynard (km 18,5 / point de relais)
  - Aux Signaraux (km 30)
  - À Prunières (km 38 / point de relais) – point d'eau uniquement
  - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 41)
  - À Mayres-Savel Plage (km 56)
  - Au hameau de Villarnet (km 61) – point d'eau uniquement
  - À la Passerelle de l'Ébron (km 64)
- **Maratrail des Passerelles (44 km)** :
  - À Mayres-Savel Village (km 12)
  - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 17)
  - À Mayres-Savel Plage (km 32)
  - Au hameau de Villarnet (km 37) – point d'eau uniquement
  - À la Passerelle de l'Ébron - retour (km 40)

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

Article 12 : Chronométrage

Excepté la Rando des Passerelles et les courses Enfants, tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent de chronométrage qui sera initialisé sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

Article 13 : Zones d'assistances

Sur les épreuves labélisées, **il sera formellement interdit de recevoir de l'aide, donner ou recevoir du matériel à un accompagnant** en dehors des zones matérialisées, à proximité des ravitaillements. L'assistance est interdite sur les points d'eau (La Faurie, Villarnet, Tiraillère).

Article 14 : Barrières horaires

Vous trouverez ci-dessous le détail des barrières horaires pour chaque course. En cas de départ en plusieurs vagues, la BH est calculée en fonction de l'horaire de départ de la dernière vague.
Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques notamment.

- **Trail du Drac (14 km)**
  - Au ravitaillement de Villard Julien (km 8) à **19h00**
  - À l'arrivée à **20h15**

- **Le Petit Train (28 km) :**
  - Au ravitaillement de La Mine Image (km 14) à **12h00**
  - Au ravitaillement des Signaraux (km 18) à **13h00**
  - À l'arrivée à **14h45**

- **Mine Express (14 km) :**
  - Au ravitaillement des Signaraux (km 4) à **10h30**
  - À l'arrivée à **12h45**

- **Le 3ème Poste (16 km) :**
  - Au ravitaillement de Susville (km 7) à **20h40**
  - Au Col de la Festinière (km 13) à **22h15**
  - À l'arrivée à **22h45**

- **La Rando des Passerelles (12 km) :**
  - À l'arrivée à **13h30**

- **Trail de Côte Rouge (27 km) :**
  - Au ravitaillement de Maissenas (km 8) à **11h15**
  - Au ravitaillement de Monestier-de-Clermont (km 16,5) à **13h05**
  - À l'arrivée à **15h15**

- **Trail de l'Ébron (16 km) :**
  - Au ravitaillement de Maissenas (km 8) à **19h00**
  - À l'arrivée à **21h00**

- **La Grande Course (68 km) :**
  - Au ravitaillement de La Mine Image (km 12) à **6h40**
  - Au ravitaillement de Monteynard (km 18,5) à **7h45**
  - Au ravitaillement des Signaraux (km 30) à **10h00**
  - Au point d'eau de Prunières (km 38) **à 11h30**
  - Au ravitaillement de Mayres-Savel Plage (km 56) à **14h30**
  - Au point d'eau de Villarnet (km 61) à **16h10**
  - À l'arrivée à **17h45**

- **Maratrail des Passerelles (44 km) :** alignées sur celles de « La Grande Course »
  - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 12) à **9h05**
  - Au ravitaillement de Mayres-Savel Plage (km 32) à **14h30**
  - Au point d'eau de Villarnet (km 37) à **16h10**
  - À l'arrivée à **17h45**

Article 15 : Remise des Prix

Les personnes suivantes seront récompensées :

- **Pour les épreuves SOLO :**

	Années de naissance	Trail du Drac	Petit Train	3e Poste - SOLO
Scratch (M et F)	*Toutes*	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2008-2009	Premier	Ø	Premier
Espoirs (M et F)	2005-2007	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1993-2004	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1988-1992 1983-1987 1978-1982	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1973-1977 1968-1972 1963-1967	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1962 et avant	Premier	Premier	Premier

	Années de naissance	Trail de Côte Rouge	Trail de l'Ébron	La Grande Course - SOLO	Maratrail des Passerelles
Scratch (M et F)	*Toutes*	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2008-2009	Ø	Premier	Ø	Ø
Espoirs (M et F)	2005-2007	Premier	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1993-2004	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1988-1992 1983-1987 1978-1982	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1973-1977 1968-1972 1963-1967	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1962 et avant	Premier	Premier	Premier	Premier

- **Pour les épreuves en <u>RELAIS</u> ou en <u>DUO</u>**, les équipes suivantes seront récompensées :
  ➔ Les 3 Premières équipes Homme, Femme & Mixte des courses suivantes :
  - **Mine Express DUO**
  - **Le 3ème Poste RELAIS à 2**
  - **La Grande Course RELAIS à 3**

À noter :

- ***Il n'y aura pas de cumul de prix possible***
- ***Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses***

Article 16 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure… Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 17 : Comportement des participants

Secours et entraide : Les concurrents se doivent secours et entraide. Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions (voir article précédent). Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

Traversée des passerelles : Il est interdit de courir lors de la traversée des Passerelles himalayennes.

Respect de l'environnement : L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée.

Sanctions pour non-respect du règlement : Deux types de sanctions peuvent être prises par l'organisation en cas de non-respect du règlement :

- **15 minutes de pénalités dans les cas suivants :**
  - Non-respect du matériel obligatoire
  - Ravitaillement extérieur ou assistance hors des zones prévues à cet effet
  - Courir sur les passerelles himalayennes
- **Exclusion du coureur dans les cas suivants :**
  - Abandon volontaire de déchet
  - Manque de respect envers les personnes présentes : bénévoles, secouristes, médecins, autres coureurs …
  - Non-assistance à personne en danger
  - Triche avérée / parcours coupé sciemment
  - Refus de contrôle antidopage

Article 18 : Assurances

Responsabilité civile organisateur : Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, l'organisateur a souscrit auprès de la **MMA Entreprise**, une assurance responsabilité civile couvrant sa responsabilité, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des participants, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les dommages causés aux tiers dont l'organisateur est responsable, dans la limite de 6 400 000€ par sinistre.

Limites de cette couverture : L'assurance responsabilité civile de l'organisateur n'indemnise pas les dommages corporels que le participant subit sans faute de l'organisateur, notamment en cas de chute, de blessure ou de malaise survenant de son propre fait. Elle ne garantit ni ses frais médicaux, ni son rapatriement, ni un capital en cas d'invalidité ou de décès.

Individuel accident : L'organisateur informe chaque participant de son intérêt à souscrire une assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Les participants titulaires d'une licence sportive peuvent bénéficier de garanties attachées à leur licence ; il leur appartient d'en vérifier l'étendue. À cet effet, l'organisateur propose lors de l'inscription l'assurance individuelle accident **BESAFE**, assurée par Tokio Marine HCC et distribuée par **Assur** Connect, courtier en assurance (ORIAS N° 10057229). Elle couvre notamment les frais médicaux jusqu'à 100 000 €, le rapatriement médical aux frais réels, les frais de recherche et de secours jusqu'à 10 000 € pour les trails, un capital de 30 000 € en cas d'invalidité et de 10 000 € en cas de décès, dans les conditions et limites prévues aux Conditions Générales consultables sur www.assur-connect.com/cg-besafe-10-2026. La souscription est facultative. Le participant qui la refuse reconnaît avoir été informé de l'existence et de l'intérêt de cette garantie.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage subi par le matériel et les effets personnels des participants.

Article 19 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : info@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

Article 20 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au **Trail des Passerelles du Monteynard** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation vous souhaite une belle course !